

**COMMUNE DE LANDÉVENNEC
(FINISTÈRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

22 septembre 2026

Date d'affichage

22 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

DB2026-23

**GROUPEMENT
DE COMMANDES**

Convention

L'an deux mille vingt-six

Le 29 septembre, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LARS, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Claire CARIOU, M. Cédric DAUTEUILLE, Mme Danièle GUÉRIN, M. Éric JORET, M. Raymond MORÉ, Mme Sylvie OLLIVIER, M. Patrick ROLLAND, Mme Catherine TROISIÈME.

Absents : Mme Anne-Marie MINELLA, M. Jean-Michel PAROT (excusé, pouvoir à M. Éric JORET

M. Éric JORET a été élu secrétaire.

Dans l'optique d'une optimisation des dépenses, le Code de la commande publique permet la mise en place de groupements de commande avec d'autres structures.

Dans ce cadre, le maire propose de signer une convention de groupement de commande permanent au niveau des structures publiques et privées ayant une adresse physique en Finistère.

Cette procédure permettra notamment d'optimiser la gestion financière des futurs travaux sur le réseau d'eaux pluviales en lien avec la construction du réseau d'assainissement. Le groupement de commande concernerait la commune et la communauté de communes Presqu'Île de Crozon Aulne maritime, cette dernière assurant la mission de coordination.

Considérant que cette convention de groupement de commande permanent simplifiera les démarches et optimisera les dépenses, le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de groupement jointe à la présente délibération et l'annexe correspondante pour la création d'un nouveau réseau d'eaux pluviales au niveau du bourg (groupement commune – communauté de communes).

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roger LARS